

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 8 avril 2024**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

**Le maire**, monsieur Michel Dupuis

**Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :**

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
Annie Neveu	District no 2	Éliane Neveu	District no 5
Roxane Perreault	District no 3	Jean Lemieux	District no 6

**Était aussi présent :** Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

**1. Législation**

**1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Monsieur le maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

**1.2. Adoption de l'ordre du jour**

062-04-2024

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

**1. Législation**

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024

**2. Administration générale**

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
- 2.2. Approbation – Modification à l'entente entre Saint-Charles-Borromée et Saint-Ambroise-de-Kildare – Fourniture de services pour la protection et la prévention des incendies
- 2.3. Syndicat des travailleuses et travailleurs de Saint-Ambroise-de-Kildare – CSN – Autorisation de signature de la lettre d'entente n° 6
- 2.4. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique et la TECQ
- 2.5. Acceptation du devis location d'une imprimante/photocopieur/numériseur – Appel d'offres sur invitation
- 2.6. Économie sociale Lanaudière – Programme « Habiter autrement, regards croisés sur les initiatives en économie sociale » - Invitation

**3. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 3.1. Adoption du règlement 846-2024, concernant la constitution du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare
- 3.2. Offre de services professionnels – Travaux préliminaires pour certificats de piquetage

**4. Loisirs et Culture**

- 4.1. Surveillance des travaux de construction d'une piste cyclable reliant les deux (2) périmètres urbains - Acceptation de la demande d'avenant au contrat n° 2 – Soutien et surveillance supplémentaire

**5. Voirie**

- 5.1. Réfection de la voirie de la 59<sup>e</sup> Avenue – Acceptation de la demande d’avenant – DA-1 – Honoraires professionnels
- 5.2. Acceptation du devis tonte de gazon 2024 ou 2024-2025 – Appel d’offres sur invitation
- 5.3. Acceptation du devis coupe de l’herbe en bordure des chemins municipaux été 2024 ou 2024-2025 – Appel d’offres sur invitation
- 5.4. Achat d’un GPS pour localisation – Octroi du contrat
6. **VARIA**
7. **Période de questions**

### **1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024**

**063-04-2024**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 soit adopté comme présenté.

## **2. Administration générale**

### **2.1. Approbation des comptes à payer et payés**

**064-04-2024**

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier soumet la liste des déboursés pour la période du 12 mars au 7 avril 2024, pour un montant total de 825 229,81 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité), qu’il a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l’approuver;

ATTENDU l’autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et du règlement 838-2023);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D’approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 12 mars au 7 avril 2024 pour une somme qui totalise 825 229,81 \$.

### **2.2. Approbation – Modification à l’entente entre Saint-Charles-Borromée et Saint-Ambroise-de-Kildare – Fourniture de services pour la protection et la prévention des incendies**

065-04-2024

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée et la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare ont conclu une entente pour la fourniture de services pour la protection et la prévention des incendies laquelle vient à son terme le 31 décembre 2027;

ATTENDU les discussions intervenues entre les parties concernant la pertinence de maintenir une caserne sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;

ATTENDU QUE les parties conviennent que le maintien de cette caserne en fonction n'est plus nécessaire et qu'il y a lieu de modifier l'entente en conséquence;

ATTENDU QUE la fermeture de ladite caserne permettra à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare d'utiliser ce bâtiment à d'autres fins;

ATTENDU QUE la fermeture de cette caserne n'affectera pas la qualité des services offerts par la Ville de Saint-Charles-Borromée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Roxane Perreault,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- D'aviser la Ville de Saint-Charles-Borromée que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare accepte de modifier l'entente les liant concernant la fourniture de services pour la protection et la prévention des incendies afin d'annuler l'obligation pour elle de fournir une caserne dans le cadre de ladite entente;
- 2- D'approuver le projet d'addenda 1 en conséquence et autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant plein effet à la présente résolution;
- 3- De mandater le directeur général et greffier-trésorier à prendre toutes les actions requises pour la reprise de possession du bâtiment qui sert de caserne au plus tard le 31 mai 2024.

**2.3. Syndicat des travailleuses et travailleurs de Saint-Ambroise-de-Kildare – CSN – Autorisation de signature de la lettre d'entente n° 6**

066-04-2024

ATTENDU QU' à la demande du syndicat concernant la formation sur le traitement des eaux usées et des étangs aérés de monsieur Francis Marcotte;

ATTENDU QUE M. Marcotte a reçu sa certification le 11 novembre 2023;

ATTENDU QUE les deux parties (municipalité et syndicat) sont favorables à l'entente n° 6;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

1. Que le préambule fait partie de la présente;
2. D'autoriser M. Michel Dupuis maire et René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

**2.4. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique et la TECQ**

**067-04-2024**

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE selon Statistiques Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des

infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Annie Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
3. Que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
4. Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;
5. Que copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

**2.5. Acceptation du devis location d'une imprimante/photocopieur/numériseur – Appel d'offres sur invitation**

**068-04-2024**

ATTENDU le devis location d'une imprimante/photocopieur/numériseur – Appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- D'accepter le devis location d'une imprimante/photocopieur/numériseur – Appel d'offres sur invitation et autorisé M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à demander des soumissions sur invitation;

- 2- De nommer M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

**2.6. Économie sociale Lanaudière – Programme « Habiter autrement, regards croisés sur les initiatives en économie sociale » - Invitation**

**069-04-2024**

ATTENDU la tenue de l'évènement « Habiter autrement, regards croisés sur les initiatives en économie sociale »;

ATTENDU la participation de monsieur le maire Michel Dupuis et de monsieur Jean Lemieux, conseiller à l'évènement ;

ATTENDU le coût d'inscription par personne au montant de 50,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Annie Neveu,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à l'inscription de messieurs Michel Dupuis et Jean Lemieux à l'évènement « Habiter autrement, regards croisés sur les initiatives en économie sociale »;
- 3- De rembourser les frais inhérents à l'activité aux deux participants cités précédemment, sur présentation de pièces justificatives.
- 4- Que la dépense soit payée à même le budget de l'exercice au poste « Congrès et délégation - Élus » (02-11000-346).

**3. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

**3.1. Adoption du règlement 846-2024, concernant la constitution du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare**

**070-04-2024**

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt des citoyens de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare que le Conseil municipal se dote d'un comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE le Conseil était déjà doté d'un règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme et qu'il y a lieu de remplacer celui-ci par un règlement actualisé;

ATTENDU QU' il est nécessaire pour le Conseil municipal de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir étudier les demandes de dérogations mineures, les plans d'implantation

et d'intégration architecturale, les plans d'aménagement d'ensemble, les usages conditionnels, les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE le Conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 à 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024;

ATTENDU QU' une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,  
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le règlement concernant la constitution du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare.

### **3.2. Offre de services professionnels – Travaux préliminaires pour certificats de piquetage**

**071-04-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare a demandé une offre de services professionnels pour le piquetage du lot 5 274 354 (Station de pompage d'eau potable) et du lot 5 278 073 (parc Maxime-Beauséjour);

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme *CRGH Arpenteurs-Géomètres Inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. D'accepter la proposition de services professionnels de la firme *CRGH Arpenteurs-Géomètres Inc.*, au montant de 4 275 \$ avant taxes;
3. Que la somme nécessaire pour ce faire soit payée à même le budget de l'exercice au poste – « Honoraires professionnels – Aménagement, urbanisme et zonage » (02-61000-419).

#### 4. Loisirs et Culture

##### 4.1. Surveillance des travaux de construction d'une piste cyclable reliant les deux (2) périmètres urbains - Acceptation de la demande d'avenant au contrat n° 2 – Soutien et surveillance supplémentaire

072-04-2024

ATTENDU la correspondance de la firme *Parallèle 54 Expert-Conseil inc.*, datée du 18 mars 2024;

ATTENDU QUE certains travaux de la piste cyclable se termineront en 2024, certains honoraires pour des travaux de soutien administratif supplémentaire et surveillance bureau et chantier n'étaient pas prévus;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Annie Neveu,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter la demande d'avenant au contrat n° 2 présenté par la firme *Parallèle 54 Expert-Conseil inc.* un montant supplémentaire de 2 686 \$, plus taxes, au contrat de construction d'une piste cyclable reliant les deux périmètres urbains - Soutien et surveillance supplémentaire;
- 3- D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer l'avis de changement proposé;
- 4- Que la somme nécessaire pour ce faire soit prélevée au Règlement 807-2022 – « Piste cyclable » (23-08000-729).

#### 5. Voirie

##### 5.1. Réfection de la voirie de la 59<sup>e</sup> Avenue – Acceptation de la demande d'avenant – DA-1 – Honoraires professionnels

073-04-2024

ATTENDU la correspondance de la firme *GBI*, datée du 22 février 2024;

ATTENDU QUE des honoraires supplémentaires s'ajoutent à la suite de la découverte du roc au centre de la 59<sup>e</sup> avenue pour des travaux d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Roxane Perreault,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter la demande d'avenant – DA-1 présenté par la firme *GBI* un montant supplémentaire de 2 581,25 \$, plus taxes, en services d'ingénierie, au contrat de réfection de la voirie de la 59<sup>e</sup> Avenue, octroyé à l'entreprise *Construction & pavage Généreux inc.*;

- 3- D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer l'avis de changement proposé;
- 4- Que la dépense soit payée à même la réserve de chemin.

**5.2. Acceptation du devis tonte de gazon 2024 ou 2024-2025 – Appel d'offres sur invitation**

**074-04-2024**

ATTENDU le devis tonte de gazon 2024 ou 2024-2025 – Appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- D'accepter le devis tonte de gazon 2024 ou 2024-2025 – Appel d'offres sur invitation et autorisé M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à demander des soumissions sur invitation;
- 2- De nommer M. François Locas, directeur des travaux publics, parcs et immeubles, à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

**5.3. Acceptation du devis coupe de l'herbe en bordure des chemins municipaux été 2024 ou 2024-2025 – Appel d'offres sur invitation**

**075-04-2024**

ATTENDU le devis coupe de l'herbe en bordure des chemins municipaux été 2024 ou 2024-2025 – Appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Roxane Perreault,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- D'accepter le devis coupe de l'herbe en bordure des chemins municipaux été 2024 ou 2024-2025 – Appel d'offres sur invitation et autorisé M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à demander des soumissions sur invitation;
- 2- De nommer M. François Locas, directeur des travaux publics, parcs et immeubles, à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

**5.4. Achat d'un GPS pour localisation – Octroi du contrat**

**076-04-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire l'achat d'un GPS pour les fins de localisation de diverses infrastructures municipales en vue

d'ajouter plus d'information à notre politique de gestion des actifs;

ATTENDU la soumission 431184 :01 datée du 18 mars 2024 de l'entreprise *GENEQ inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *GENEQ inc.*; au coût de 7 210 \$, plus taxes, pour l'acquisition d'un GPS pour localisation, conformément à la soumission 431184 :01;
- 3- Que la dépense soit payée à même le budget de l'exercice au poste « Égout – Voirie » (23-05000-725) et au poste « Aqueduc-Voirie (23-05200-725) ».

<b>6. VARIA</b>
-----------------

Aucun point n'est ajouté au Varia.

<b>7. Période de questions</b>
--------------------------------

Le maire répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 15.

\_\_\_\_\_  
Michel Dupuis  
Maire

\_\_\_\_\_  
René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*